

# **DELIBERATION**

## **SEANCE DU 24 JUILLET 2020**

*L'an Deux Mil vingt, le vingt-quatre juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, se sont réunis à huis clos dans l'espace socioculturel, en application du 3<sup>ème</sup> article de la loi n°2020-290 du 23 mars deux mil vingt et des articles conformément aux articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**ETAIENT PRESENTS** : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Delphine DESCHAUME, Franck DEUSS, Manon GAYET, Dominique GOVIGNON, Bernadette HATIT, Francis LEBLANC, Corinne TIERCE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme Marie MILLERAT-DALDIN, Mr Bernard CHORGNON.

**Pouvoirs** :

- Mme Marie MILLERAT-DALDIN a donné pouvoir à Mme Corinne TIERCE,
- Mr Bernard CHORGNON a donné pouvoir à Mr Dominique GOVIGNON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Manon GAYET

*Mr le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2020 ; il précise l'origine des recettes et apporte la justification des crédits inscrits aux différents articles des dépenses.*

### **Vote du Budget Primitif** **2020**

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et approuve le Budget Primitif de l'exercice 2020, soit :*

**Investissement**

Dépenses	397 200,00 €
Recettes	397 200,00 €

**Fonctionnement**

Dépenses	522 447,20 €
Recettes	522 447,20 €

-----

*Suite à la réforme sur la taxe d'habitation, il n'est plus nécessaire de voter de taux. Le taux voté en 2019 soit 20,52 %, s'appliquera aux résidences secondaires et aux contribuables encore assujettis.*

### **Taux d'imposition** **2019**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'état des produits des impôts directs pour l'année 2020 et expose à l'Assemblée que le produit fiscal obtenu sans modification des taux soit **56 903,00 €** (TFB, et TFNB) suffit à équilibrer le budget communal.

Il propose le maintien des taux concernant le foncier et demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition au même pourcentage que l'année précédente, soit :

- Foncier bâti	10.25 %
- Foncier non bâti	31.21 %

En raison de la COVID 19, Mr le Maire propose au conseil municipal un protocole sanitaire pour l'utilisation des espaces publics clos et ouvert.

**COVID 19**  
**Protocole sanitaire**  
**Espaces publics**

Ce protocole sera remis à chaque utilisateur (association et particulier) afin qu'il en prenne connaissance et s'engage à le faire respecter.

Mr le Maire propose au conseil municipal de souscrire un abonnement aux journaux locaux : La Montagne, L'écho du Berry, La semaine de l'allier.

**Abonnement**  
**Journaux locaux**

Le conseil municipal émet un avis favorable et charge mr le Maire de faire les démarches nécessaires.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion avec l'association de la cantine scolaire de Valigny. Il évoque le problème d'approvisionnement sans fourgon frigorifique, le problème de règlement et la volonté du Président de vouloir arrêter ses fonctions.

**Compte rendu**  
**Commissions**

Plusieurs solutions devront être étudiées avant la rentrée scolaire 2020/2021.

Mme Delphine Deschaume donne le compte rendu de la réunion de l'Association Aide à domicile Nord Allier. Elle intervient sur 13 communes afin de proposer un service lié au maintien à domicile et à la vie courante : ménage, courses confection des repas, vie sociale, aide aux aidants...

**Questions diverses**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la présence d'un mobil home en direction de la Roderie. Il rappelle que la commune est régie par le règlement d'urbanisme (RNU) car elle ne

**Mobil home**

*possède pas de plan d'occupation des sols (POS). L'installation d'un mobil home, même temporairement, est réglementée. Une demande doit être déposée en mairie. Pour une durée pérenne, une demande de permis de construire doit être déposée en mairie, pour être transmise aux services de l'Etat. Un rendez-vous sera fixé avec les propriétaires.*

-----

### **Ponts de Goule**

*Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec Mme Jutier concernant les 2 ponts de Goule. Leur entretien est de la compétence du département car ils sont situés sur des routes départementales. Ces travaux posent actuellement problème car l'UTT n'a plus les crédits nécessaires pour la location du matériel lourd (épareuse à grand rayon d'action).*

*Mme Jutier nous tient au courant de l'évolution de la situation.*

-----

### **Sentier de randonnée « La Rigole »**

*Mr le Maire informe le conseil municipal que ce sentier fait parti des sentiers de randonnées inscrits au Conseil Départemental de l'Allier. Son entretien et sa gestion sont à la charge de la communauté de communes du Pays de Tronçais, et une portion reste à la charge du Département du Cher.*

*Le sentier de « La Rigole » est interdit à tout véhicule à moteur sur la totalité de sa longueur. Des pierres avaient été installées pour en interdire l'accès. Or à ce jour, elles ont été déplacées, et des véhicules l'empruntent. En Août, les services de la communauté de communes du Pays de Tronçais interviendront pour repositionner ces pierres.*

-----

### **Ouvrages d'art Ponts de la rigole**

*Mr le Maire informe le conseil municipal que deux ponts de la Rigole sont en très mauvais état (voûte en péril) : le premier pont en bout de la queue de l'Etang et le suivant sur le chemin des Sablons à la Tuilerie.*

*Un point sera fait à la rentrée.*

-----

### **Containers En début de chemin**

*Mr le Maire informe le conseil municipal que la réglementation en vigueur interdit au chauffeur du SICTOM de reculer. Pour les voies sans issue des containers (bac vert et jaune) ont été installés en début de chemin pour permettre aux riverains de déposer leurs ordures ménagères. Or, des usagers nous ont interrogés par rapport à l'entretien de ces containers, et des dépôts laissés par d'autres personnes.*

*Ce nettoyage n'est pas du ressort de la commune, ni du SICTOM.*

*Plusieurs solutions peuvent être envisagées :*

- *Nettoyage par les utilisateurs en alternance,*
- *Possibilité de les stocker chez l'un des usagers, à charge pour lui de les mettre au bout du chemin,*
- *Dépôt de containers individuels chez chaque personne, à charge pour elle de les mettre au bout du chemin.*

**Problème de visibilité  
Sortie de chemin**

*Mr le Maire informe le conseil municipal que la visibilité à la sortie de certains chemins se trouve très réduite, à cause des grandes herbes. Un inventaire de ces voies devrait être réalisé, afin de demander à l'agent technique de les broyer.*

-----

**Achat de terrain**

*Mr le Maire propose au conseil municipal d'acheter la partie de la parcelle jouxtant le terrain communal de l'espace socioculturel et de l'atelier.*

*Le conseil municipal émet un avis favorable et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires*

-----

**Murs de soutènement**

*Mr le Maire propose au conseil municipal de faire un état des lieux de l'ensemble des murs de soutènement situé le long de la voirie communale et du centre bourg.*

*Le conseil municipal émet un avis favorable.*

-----

**Miroir  
Route de Coulevre**

*Mr le Maire informe le conseil municipal du remplacement du mât et la pose du miroir, route de Coulevre, seront réalisés prochainement.*

-----

**Lettre d'information**

*Mr le Maire informe le conseil municipal que la lettre d'information trimestrielle sera distribuée dans chaque foyer début Août.*

*Cette publication permettra aux habitants de la commune d'avoir accès à la réglementation, aux dossiers d'actualités, et aux manifestations.*

-----

**Marché**

*Mr le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée sur le marché d'un producteur de miel et de produits connexes.*